

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre le PVH (Papillomavirus humain) : Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin contre le PVH (Papillomavirus humain) peut prévenir l'infection par certains types de papillomavirus humain.

Les infections à PVH peuvent provoquer certains types de cancers, notamment :

- les cancers du col de l'utérus, du vagin et de la vulve chez la femme
- le cancer du pénis chez l'homme
- les cancers anaux chez l'homme et chez la femme
- les cancers des amygdales, de la base de la langue et de l'arrière de la gorge (cancer de l'oropharynx) chez l'homme et la femme

Les infections à PVH peuvent également provoquer des verrues anogénitales.

Le vaccin contre le PVH peut prévenir plus de 90 % des cancers causés par le PVH.

Le PVH se transmet par contact intime peau à peau ou par contact sexuel. Les infections à PVH sont si fréquentes que presque toutes les personnes connaîtront au moins un type d'infection à PVH à un moment donné de leur vie. La plupart des infections à PVH disparaissent spontanément dans les 2 ans. Mais parfois, les infections à PVH durent plus longtemps et peuvent provoquer des cancers plus tard dans la vie.

2. Vaccin contre le PVH

Le vaccin contre le PVH est systématiquement recommandé chez les adolescents âgés de 11 ou 12 ans afin qu'ils soient protégés avant d'être exposés au virus. Le vaccin contre le PVH peut être administré dès l'âge de 9 ans et la vaccination est recommandée pour tout le monde jusqu'à l'âge de 26 ans.

Le vaccin contre le PVH peut être administré aux adultes âgés de 27 à 45 ans, après discussion entre le patient et le professionnel de santé.

La plupart des enfants qui reçoivent la première dose avant l'âge de 15 ans ont besoin de 2 doses de vaccin contre le PVH. Les personnes qui reçoivent la première dose à l'âge de 15 ans ou après et les personnes plus jeunes atteintes de certaines affections immunodéprimantes ont besoin de 3 doses. Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

Le vaccin contre le PVH peut être injecté en même temps que d'autres vaccins.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin contre le PVH**, ou a des allergies **graves mettant en jeu le pronostic vital**
- Est **enceinte** : le vaccin contre le PVH n'est pas recommandé pendant la grossesse

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination contre le PVH à une prochaine visite.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries pour se faire vacciner contre le PVH.



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

4. Risques de réaction au vaccin

- Une douleur, une rougeur ou un gonflement à l'endroit où l'injection est administrée peut survenir après la vaccination contre le PVH.
- Une fièvre ou des céphalées peuvent survenir après la vaccination contre le PVH.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.*

6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

French translation provided by the Immunization Action Coalition

